

JUIN 2020

1. Définitions

« **Acheteur** » : désigne toute personne physique ou morale agissant en qualité de professionnel qui passe Commande de Produits.

« **Commande** » : désigne la volonté de l'Acheteur, exprimée par écrit conformément aux termes des présentes, d'acheter des Produits.

« **Offre** » : désigne la volonté du Vendeur, exprimée par écrit généralement par l'envoi d'un devis ou d'une confirmation de bon de commande conformément aux termes des présentes, de vendre des Produits à l'Acheteur.

« **Produits** » : désigne tous équipements électromécaniques, logiciels incorporés auxdits équipements ou uniquement associés auxdits équipements et toutes prestations de services (notamment études techniques, paramétrages, installations/mise en service, formation, rechanges, réparations) commercialisés par le Vendeur.

« **Recette** » : vérification par l'Acheteur, de conformité des Produits aux spécifications décrites dans la Commande, à leur complétude et à l'absence de vice apparent.

« **Vendeur** » : NOVAL SAS.

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGVF ») gouvernent de plein droit toute vente de Produits par le Vendeur à destination de l'Acheteur situé en France métropolitaine. Les CGVF sont envoyées à l'Acheteur en annexe de toute Offre ou validation de Commande. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des CGVF avant la réalisation de la vente. Toute Commande vaut donc acceptation sans réserve par l'Acheteur des CGVF qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur. Tout autre document que les CGVF (notamment catalogues, prospectus, fiches produit, publicités...) ne sont pas engageantes pour le Vendeur et n'ont qu'une valeur informative. Les CGVF applicables sont celles en vigueur à la date de la Commande par l'Acheteur. En cas de conditions particulières convenues entre les Parties celles-ci prévalent sur les prescriptions des présentes CGVF.

3. Commande

(i) Envoi de la Commande

Toute Commande, pour être prise en compte par le Vendeur, doit être passée par écrit (format électronique, télécopie ou papier). La Commande résulte soit (a) de l'envoi d'un bon de Commande par l'Acheteur, soit (b) de l'envoi d'une Offre établie par le Vendeur retournée signée par l'Acheteur soit (c) d'une validation par écrit, de la part de l'Acheteur, de l'Offre transmise par le Vendeur. Toute Commande parvenue au Vendeur est réputée ferme et définitive.

(ii) Acceptation de la Commande

Aucune Commande d'un montant inférieur à 150 euros HT ne sera acceptée par le Vendeur. La vente n'est réputée conclue qu'à la date d'acceptation de la Commande par le Vendeur qui se matérialise par l'établissement d'une confirmation de Commande par le Vendeur ou à défaut par l'établissement et l'envoi d'une facture. Le Vendeur peut refuser d'exécuter toute Commande, pour un motif légitime, mais s'engage toutefois à en informer l'Acheteur dans les meilleurs délais.

(iii) Modification de la Commande

En cas de demande complémentaire ou évolutive de l'Acheteur, le Vendeur étudiera les travaux additionnels à réaliser et leur impact sur les délais et sur les prix et transmettra à l'Acheteur par écrit, par tout moyen, une offre modificative. Ce dernier disposera d'un délai de 5 jours à compter de sa réception pour l'accepter par écrit, par tout moyen, à défaut de quoi l'offre modificative sera réputée refusée et les travaux se poursuivront suivant les termes initialement convenus. L'acceptation de l'offre modificative par l'Acheteur emporte avenant au contrat conclu entre les Parties.

4. Livraison, Recette, Transfert des risques, Stockage

(i) Livraison

La livraison est réputée effectuée, soit par la remise à l'Acheteur d'un bon de mise à disposition des Produits, le cas échéant, au départ usine du Vendeur [ZI Lavigne, 23 Voie Héméra, 31190 Auterive], selon l'Incoterm EXW dans sa dernière version en vigueur à la date de la Commande, soit lorsque la prestation de transport est incluse, au moment où les Produits sont livrés au lieu convenu entre les Parties en France métropolitaine. Le Vendeur se réserve le droit de livrer les Produits en plusieurs fois. En tout état de cause chaque livraison sera précédée de l'émission d'un avis de mise à disposition ou de livraison.

(ii) Recette des Produits

En cas de prise de livraison par l'Acheteur à l'usine, la Recette donne lieu à la signature d'un bon de livraison par l'Acheteur, incluant ses éventuelles réserves.

En cas de recours à un transporteur, ce dernier prend livraison des Produits au lieu convenu entre les Parties et signe le bon de livraison contenant ses éventuelles réserves notamment sur la quantité de Produits, sur les défauts apparents affectant les Produits ou leur colisage. Il incombe à l'Acheteur de s'assurer que son transporteur soit mandaté pour émettre de telles réserves. A livraison des Produits au lieu de destination finale convenu avec l'Acheteur, ce dernier procède à un nouveau contrôle et dispose, à compter de cette date, d'un délai de 5 jours ouvrés pour formuler toute réserve par lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au transporteur et au Vendeur. Passé ce délai ou en l'absence de réserve, les Produits seront réputés acceptés à la date de Livraison des Produits par le Vendeur à l'Acheteur.

Lorsque la Commande inclut une prestation d'installation et/ou une mise en service de Produits, la Recette est réalisée avec l'Acheteur directement sur le site de destination finale et donne lieu à la rédaction et signature conjointe d'un procès-verbal de recette incluant les éventuelles réserves de l'Acheteur.

En cas de réserve et de défaut confirmé par le Vendeur, et à condition que le Vendeur soit à l'origine de la défectuosité, le Vendeur pourra à sa convenance et dans les meilleurs délais, mettre en conformité ou remplacer les Produits, les frais éventuels de transport étant dans ce cas à la charge du Vendeur. Les Produits ne peuvent être retournés au Vendeur qu'après accord préalable et écrit de ce dernier. Seul le transporteur agréé par le Vendeur est habilité à effectuer le retour des Produits concernés.

Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves dans les formes et délais indiqués ci-dessus sera considéré accepté par l'Acheteur et ne pourra être l'objet d'aucune autre réclamation, sauf éventuel retour sous garantie ou simple réparation.

(iii) Transfert des risques

Tous risques portant sur les Produits (notamment, de perte, de vol, de détérioration) sont transférés à l'Acheteur dès leur mise à disposition de l'Acheteur ou à son transporteur au lieu d'enlèvement convenu.

(iv) Stockage des Produits

Le Vendeur consent à stocker les Produits vendus aux risques et périls de l'Acheteur sans frais pendant 7 jours à compter de l'émission du bon de mise à disposition ou de livraison des Produits. Passé ce délai, les frais de stockage seront à la charge de l'Acheteur. En outre, après un délai de 60 jours à compter de l'émission du bon de mise à disposition de livraison, si l'Acheteur n'a pas pris possession des Produits, le Vendeur pourra résilier de plein droit la vente aux torts exclusifs de l'Acheteur. Le prix de la vente restera néanmoins dû au Vendeur.

5. Délais

Les délais communiqués par le Vendeur sont indicatifs, le Vendeur s'engageant à faire ses meilleurs efforts pour les respecter, mais leur dépassement ne pourra conduire au versement

JUIN 2020

d'aucune pénalité de retard. En particulier il est convenu que les éventuelles prestations d'installation et/ou mise en service qui seraient incluses dans la Commande peuvent dépendre par leur nature des conditions climatiques, de la disponibilité de réseaux et d'énergie ou d'autorisations administratives qui échappent au contrôle du Vendeur et conditionne les délais. De convention expresse, les délais applicables sont ceux prévus dans l'Offre. Ces délais courent à compter de la date de la réalisation de la vente ou, le cas échéant, du paiement de l'intégralité de l'acompte prévu. Dans l'hypothèse où la réalisation de la Commande nécessite la fourniture préalable de données/prestations par l'Acheteur, les délais ne courent qu'à compter de la fourniture par l'Acheteur desdits éléments. En cas de retard de livraison, le Vendeur tiendra informé l'Acheteur dans les meilleurs délais et les Parties s'efforceront de trouver une solution mutuellement acceptable. Toutefois en cas de retard supérieur à 15 jours ouvrés et sauf cas de force majeure la vente pourra être annulée par l'Acheteur, 15 jours ouvrés après réception par le Vendeur d'une mise en demeure par courrier recommandé, restée sans effet.

6. Prix

Les prix sont, sauf mention contraire dans l'offre, valables 60 jours à compter de l'envoi de l'Offre, ils sont exprimés en euros, sont fermes et définitifs, sont stipulés hors taxes et hors frais de livraison, d'emballage et de transport et n'incluent pas de rabais ou ristourne sur quantité.

7. Paiement

(i) Modalités

Le prix de vente est payable en euros uniquement par virement bancaire sur le compte désigné par le Vendeur dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les Parties peuvent convenir d'établir un calendrier de règlement du prix avec la mise en place de paiements d'acompte intermédiaires. Pour toute première vente de Produits à un Acheteur, le montant dû sera payable en intégralité d'avance. Noval se réserve également le droit au cas par cas d'exiger un paiement intégral avant livraison.

(ii) Retard de paiement

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal, majorées d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, seront dues par l'Acheteur. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout paiement au Vendeur s'impute sur les sommes dues par l'Acheteur quelle que soit leur cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Aucun escompte n'est dû en cas de paiement anticipé.

(iii) Défaut de paiement

En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, le Vendeur sera autorisé à suspendre toute la livraison en cours ou à venir jusqu'au règlement complet des sommes dues. En cas d'absence totale de règlement d'une Commande 60 jours après l'échéance, la vente sera résiliée de plein droit par le Vendeur 5 jours après une mise en demeure restée sans effet. Le Vendeur pourra réclamer la restitution, aux frais de l'Acheteur, des Produits livrés et solliciter l'indemnisation du préjudice subi.

8. Réserve de propriété

Le Vendeur conserve la pleine propriété des Produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix en principal et en accessoire par l'Acheteur, sauf les logiciels, concédés simplement en licence. A ce titre, l'Acheteur s'interdit de revendre, aliéner ou transformer les Produits avant paiement complet des sommes dues. En outre, dès l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'Acheteur, le Vendeur pourra demander la restitution des Produits livrés et restés impayés.

9. Garantie

Les Produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code civil. Le Vendeur est également tenu à une obligation de délivrance de produits conformes aux caractéristiques telles que décrites dans l'Offre. Le Vendeur garantit les Produits, dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien idoine conformément à la documentation applicable, pendant une période de douze (12) mois à compter de sa date de livraison, sauf mention contraire dans l'offre. Les différés de livraison et stockage des Produits à la demande de l'Acheteur ne donneront lieu à aucune prolongation de la période de garantie. La garantie ne couvre que les défauts matériels ou de fabrication et ne couvre pas les vices apparents. Sont exclus du bénéfice de la garantie les cas de mauvaise utilisation, d'utilisation autre que celle prévue dans la documentation des Produits ou selon les règles d'utilisation standard des Produits, les accidents ou négligences, les modifications ou réparations non réalisées ou agréées par le Vendeur, le stockage, transport ou manipulation inappropriés. Au titre de la présente garantie, l'Acheteur n'a droit, au choix du Vendeur, qu'au remplacement, à la réparation du Produits défectueux ou non conforme ou à un avoir d'une durée de validité de 6 mois. Le Vendeur disposera d'un délai raisonnable pour réparer ou remplacer le Produit. Les Produits non conformes ou défectueux deviendront la propriété du Vendeur. Les Produits réparés ou remplacés ne sont garantis que pour la période de garantie restante. Pour bénéficier de la garantie, l'Acheteur doit expédier les produits retournés sous garantie à l'usine du Vendeur en respectant la procédure communiquée. Si le retour est justifié, le Vendeur prendra en charge, sur justificatif, les frais de transport.

En cas de demande de réparation n'entrant pas dans le champ de la garantie, le Vendeur transmettra, par tout moyen de communication écrit, à l'Acheteur une Offre de réparation que ce dernier aura 20 jours pour accepter ou refuser. Au terme dudit délai, les Produits seront soit réparés soit tenus à disposition de l'Acheteur pour un retour en l'état. En cas de refus de l'offre, l'Acheteur sera redevable de tous les frais engendrés lors de cette intervention: transport, expertise, diagnostic, administration, ainsi que d'éventuel stockage. Dans cette dernière hypothèse et au terme d'un délai de 6 mois à partir de l'envoi de l'Offre de réparation et sauf accord contraire, tout Produit n'ayant pas fait l'objet d'une prise de possession par l'Acheteur sera réputé abandonné par ce dernier et sa propriété sera transférée sans aucune indemnité au Vendeur qui pourra librement en disposer.

10. Gestion des déchets

En tant qu'utilisateur professionnel, l'Acheteur accepte le transfert de responsabilité des Produits et de ses accessoires achetés pour l'enlèvement et le traitement des déchets issus des Produits/accessoires.

11. Responsabilité

En aucun cas le Vendeur ne sera responsable de tout dommage indirect, consécutif ou accessoire, y compris la perte de bénéfices ou de revenus résultant de ou liée à toute violation par le Vendeur de ses obligations au titre des présentes. La responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur dans le cadre d'une Commande est limitée, au choix du Vendeur, au remplacement pur et simple ou à la remise en état des pièces défectueuses après expertise du Vendeur ou l'octroi d'un avoir d'une durée de validité de 6 mois. Toute réclamation doit être formulée par écrit. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tout dommage résultant d'un usage non-conforme du produit aux recommandations et dispositions prévues dans le manuel d'utilisation du produit ou de son étiquetage.

Dans l'hypothèse où la réalisation de la Commande nécessite la fourniture préalable de données/prestations par l'Acheteur, ce dernier prendra à sa charge tout surcoût subi par le Vendeur du fait du retard dans la transmission de ces éléments.

12. Force Majeure

JUIN 2020

En cas de survenance d'un cas de force majeure, le Vendeur est en droit de suspendre la livraison des Produits pendant toute la durée de l'événement sans être tenu responsable de tout dommage en résultant pour l'Acheteur. L'expression force majeure comprend tout événement échappant au contrôle raisonnable du Vendeur, prévisible ou non au moment de la confirmation de la Commande, en conséquence duquel le Vendeur ne peut raisonnablement être requis pour exécuter ses obligations. Ces circonstances comprennent notamment la guerre, la guerre civile, l'insurrection, les incendies, les actes de terrorisme, les attaques informatiques, les inondations, les grèves, les épidémies, les réglementations gouvernementales, les embargos sur le fret, les défauts des fournisseurs ou des sous-traitants du Vendeur.

13. Exportation

Certains Produits peuvent être soumis à des réglementations de réexportation conformément aux lois françaises ou étrangères applicables imposant d'obtenir une licence d'export ou de transfert. Il appartient à l'Acheteur de déclarer au Vendeur la destination et l'usage final des Produits afin que celui-ci obtienne la licence nécessaire, puis de toujours se conformer aux limites de ladite licence, notamment en matière de destination et d'usage finaux des Produits.

14. Propriété intellectuelle

Les informations, images et illustrations relatives aux Produits ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur y afférents restent la propriété exclusive du Vendeur et ne peuvent être utilisés, copiés, reproduits, transmis ou communiqués à des tiers sans le consentement écrit préalable du Vendeur. De façon générale l'Acheteur s'engage à utiliser les Produits exclusivement pour l'usage objet de la vente et à ne pas chercher à les retro-concevoir, décompiler les logiciels ou à porter atteinte aux droits du Vendeur. Concernant les marques associées aux Produits, le Vendeur consent à l'Acheteur une licence d'utilisation non exclusive pour l'utilisation des Produits et l'Acheteur s'engage à (i) mentionner les marques dans chacune de ses publications en lien avec les Produits, (ii) respecter les marquages sur les Produits et leur documentation sans chercher à les masquer, (iii) respecter les consignes qui lui seraient communiquées par le Vendeur et (iv) à ne commettre aucun acte pouvant nuire à la réputation du Vendeur ou à l'image de ses marques. Concernant les logiciels livrés et sauf accord spécifique écrit, le Vendeur octroie à l'Acheteur un simple droit d'usage limité à l'objet de la vente et qui ne constitue en aucun cas une autorisation de sous-licencier, céder ou transférer les droits octroyés.

15. Cession/transfert/Changement de contrôle

Les ventes sont conclues *intuitu personae* et les droits et conditions afférents ne peuvent être transmis ou cédés par l'Acheteur de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement sans l'accord préalable et écrit du Vendeur qui pourra le refuser pour un motif légitime tel que par exemple une cession à un concurrent ou la création d'un conflit d'intérêt. Tout changement de contrôle direct ou indirect de l'Acheteur doit également faire l'objet d'un consentement préalable écrit du Vendeur. Tout manquement aux dispositions de la présente clause pourra entraîner la résiliation de la vente, à la convenance du Vendeur.

16. Données personnelles

Le Vendeur peut être amené à traiter, en qualité de responsable de traitement, des données personnelles relatives aux salariés, employés, agents, représentants ou clients de l'Acheteur, limitées principalement aux noms et coordonnées professionnelles pour la gestion de la relation commerciale (gestion de la relation contractuelle, gestion des impayés...). Lesdites données personnelles sont conservées pour le temps nécessaire à la gestion

de la relation commerciale. Au terme de la relation contractuelle, les données sont archivées pendant une période de cinq (5) ans puis supprimées. L'Acheteur doit informer lesdites personnes de l'existence d'un tel traitement. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et à la portabilité peuvent être exercés à l'adresse suivante : info@noval-france.com. Enfin, pour toute autre réclamation, les personnes concernées disposent du droit de saisir la CNIL.

17. Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des CGVF était annulée ou jugée non-écrite, cela n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des CGVF qui demeureront en vigueur.

18. Confidentialité

L'Acheteur conservera toutes les informations reçues du Vendeur dans la plus stricte confidentialité et ne les divulguera à aucun tiers, sans le consentement écrit et préalable du Vendeur. Cet engagement restera valable pour une période de 3 ans à compter de la date d'émission d'un devis par le Vendeur et dans le cas où une Commande est passée par l'Acheteur à compter de la date de l'émission de la facture.

19. Règlement des litiges et loi applicable

Les CGVF et toute Commande et vente y-afférentes sont régies par le droit français. En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution d'une Commande, l'Acheteur et le Vendeur s'efforceront immédiatement de résoudre amiablement le différend de bonne foi. A défaut de résolution amiable dans un délai de 60 jours à compter de la date de notification du différend par l'une des Parties à l'autre Partie, celles-ci s'en remettront exclusivement à la décision du tribunal compétent dans le ressort de la cour d'appel de Toulouse.